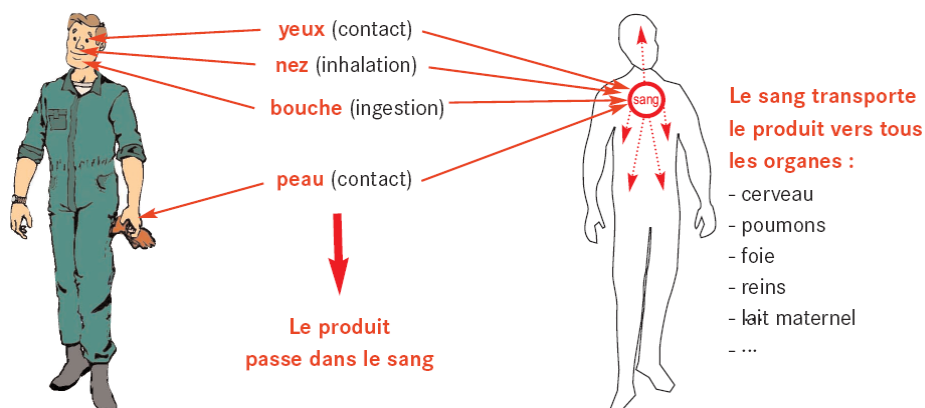


Quelles voies d'entrée dans l'organisme humain ?

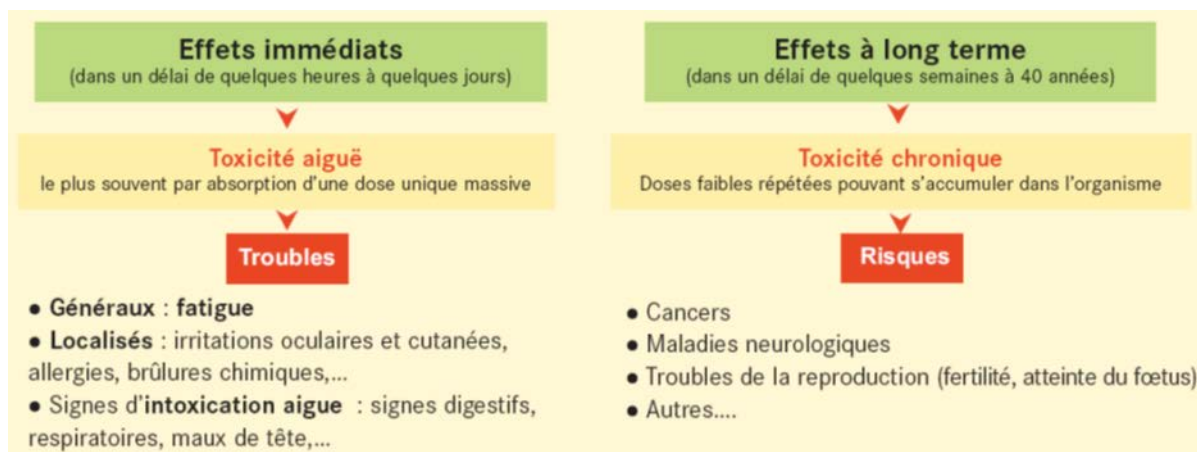
Quatre voies indépendantes ou cumulées :



LA VOIE CUTANÉE EST DE LOIN LA PLUS IMPORTANTE

Quelles conséquences sur la santé humaine ?

Comme tous les produits chimiques, les produits phytosanitaires constituent des **dangers immédiats** ou à **long terme** pour la santé.



Les dommages à long terme, des inquiétudes...

Les effets à long terme liés aux produits phytosanitaires sont difficiles à connaître. La Mutualité Sociale Agricole participe à des études épidémiologiques concernant les cancers, la maladie de Parkinson, chez les professionnels agricoles utilisant des produits phytosanitaires.

Le réseau Phyt'attitude : Un réseau de vigilance créé pour vous et qui fonctionne grâce à vos témoignages !



Phyt'attitude est un réseau de vigilance de la MSA axé sur les produits phytosanitaires. Créé en 1991 et généralisé en 1997 à toute la France métropolitaine, il recense les témoignages d'agriculteurs (et de salariés agricoles) qui constatent ou soupçonnent certains produits phytosanitaires d'être responsables de troubles ou de perturbations de leur santé. Il permet une diffusion descendante (aux intéressés) et montante (aux industriels) des résultats des expertises toxicologiques.

Des témoignages anonymes



Une expertise par un médecin et/ou un toxicologue



Des statistiques transmises aux autorités



Un impact sur les autorisations de mise sur le marché, les formulations, la lisibilité des étiquettes, les équipements de protection, etc...



N'hésitez pas à vous adresser au service prévention des risques professionnels de votre MSA pour plus d'information

Votre expérience est importante pour faire avancer la sécurité des produits.
Témoignez !

Un agriculteur sur cinq se plaint d'avoir eu des troubles après « Utilisation de produits phytosanitaires ».
Et Vous ?

Focus sur les effets à long terme

A ce jour, les effets sanitaires à long terme les plus fréquemment évoqués et documentés sont :

- **Les pathologies cutanées et respiratoires** : Il s'agit essentiellement de manifestations liées au pouvoir sensibilisant (allergisant) de certains produits (notamment fongicides) source d'urticaire, d'eczéma, de rhinites, d'asthme, ...
- **Les pathologies neurologiques** : troubles psychiatriques (influence de l'humeur), troubles cognitifs suspectés (notamment en lien avec les organophosphorés), affections neurodégénératives : Alzheimer (affection fréquente mais conclusions impossibles à ce jour), **maladie de Parkinson** (affection fréquente, données convergentes pour un lien entre exposition professionnelle aux pesticides et Maladie de Parkinson, création d'un tableau de maladie professionnelle le 7 mai 2012).

RÉGIME AGRICOLE

L'utilisation des informations de ce document implique la consultation préalable des textes réglementaires de référence.

Tableau 58

Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides (1)

Date de création : 7 mai 2012 (Décret n°2012-665 du 4 mai 2012 - JORF n° 0107 du 6 mai 2012 - Texte 42)
Pas de mise à jour

Désignation de la maladie	Délai de prise en charge	Liste INDICATIVE des principaux travaux susceptibles de provoquer cette maladie
Maladie de Parkinson confirmée par un examen effectué par un médecin spécialiste qualifié en neurologie.	1 an (sous réserve d'une durée d'exposition de 10 ans)	Travaux exposant habituellement aux pesticides : <ul style="list-style-type: none">• lors de la manipulation ou l'emploi de ces produits, par contact ou par inhalation ;• par contact avec les cultures, les surfaces, les animaux traités ou lors de l'entretien des machines destinées à l'application des pesticides.

(1) Le terme "pesticides" se rapporte aux produits à usages agricoles et aux produits destinés à l'entretien des espaces verts (produits phytosanitaires ou produits phytopharmaceutiques) ainsi qu'aux biocides et aux antiparasitaires vétérinaires, qu'ils soient autorisés ou non au moment de la demande.

- **Les affections cancéreuses** : dans l'attente des résultats à venir de l'étude Agrican (suivi sur la population agricole) sur l'incidence des cancers par localisation.
- **Focus sur les hémopathies** : quelques liaisons épidémiologiques plus marquées (AHS) : Diazinon (leucémies), Chlorpyrifos (leucémies), Fonofos (leucémies), Organo-chlorés (leucémies et LNH), Perméthrine (myélomes multiples).
- **Les troubles de la reproduction** : Chlordécone (insecticide organochloré) responsable d'anomalies du sperme (1980). Des études discordantes en Europe, mais laissant supposer une modification de la qualité du sperme de travailleurs exposés.
Des études discordantes sur les malformations à la naissance, des liens suspectés pour des avortements spontanés (triazines) et avec la prématurité (métabolites du DDT), effet de perturbateur endocrinien potentiel (chlordécone).

Rédacteur : Philippe BLONDEAU CRA NA – MAJ Oct 2017